

CONVOICATIONS DU 11 DECEMBRE 2014.

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014.

L'an deux mille quatorze, le seize décembre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Jacques HAMELIN, Maire.

PRESENTS : HAMELIN Jacques, LABASQUE Jean-Francis, LECARPENTIER Régine, CRANOIS Louis, LEBOULENGER Rémi, DUBOST Gyslaine, JEANNOT Patricia, VILLAIN Stéphanie, LEQUILBEC Joël.

ABSENTS EXCUSES : Jennifer CALVET (a donné procuration à Louis CRANOIS et Michel LE SAUX a donné procuration à Jean-Francis LABASQUE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Louis CRANOIS.

2014-159. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Médiathèque présentant les dépenses exceptionnelles engendrées par le déménagement de la médiathèque qui n'étaient pas prévues au budget et qui impliquent une insuffisance de crédits pour clore l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, (2 abstentions) approuve de verser au titre de l'année 2014, une somme complémentaire de 6.885,80 euros et au titre de l'année 2015, une avance pour un montant de 7 937.06 euros.

Il précise toutefois que la participation 2015 ne devra pas excéder celle prévue initialement pour 2014, sans frais de déménagements et dépenses d'installation.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-160. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX MUNICIPAUX.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre la commune et le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Médiathèque pour la mise à disposition gratuite des locaux municipaux aménagés à cet effet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de ce document qui sera soumis à la réunion du syndicat prévue le 18 décembre.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-161. LOCATION DU LOGEMENT N°3 « CLOS HENRI ROBERT JALLOT »

Sachant que les travaux d'entretien envisagés au logement 3 du « Clos Henri Robert Jallot » sont aujourd'hui terminés et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la résiliation du bail de Julien AUBEAU pour le logement n°9 « Le Clos aux Lièvres » au 15 décembre 2014 et admet le remboursement de la caution de 340 euros dès que l'état des lieux de sortie sera réalisé et si aucune dégradation n'est constatée.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir avec Julien AUBEAU et Flora VALLOGNES pour le logement n°3 « Le Clos Henri Robert Jallot » à compter de cette même date et tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-162. LOCATION DU LOGEMENT N° 9 « CLOS AUX LIEVRES »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la location du logement n°9 « Le Clos aux Lièvres » à Patricia DIGARD et autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir à compter du 15 janvier 2015 et tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

20014-163. APPROBATION DE FACTURE CAUVIN TP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la facture 8229 présentée par CAUVIN TP en date du 28 novembre 2014 et concernant le chargement et transport de déblais inertes en décharge classée aux gîtes pour un montant de 1 459,20 euros TTC

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014- 164. FORMATION PROFESSIONNELLE. DELEGUE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

Suite à la nouvelle mandature et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Louis CRANOIS, nouveau délégué de Digulleville au sein du groupement pour la coordination des commandes de formation professionnelle des agents des communes membres.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

URBANISME .

Monsieur le Maire présente les demandes d'autorisation d'occupation des sols reçues récemment en mairie, à savoir :

- DP 14 Q0007 déposée par Manche Numérique concernant le point de mutualisation pour fibre optique au 'Hameau es Asselins »
- DP14 Q0006 déposée par ANDRA concernant l'installation de planches d'expérimentation reconstituant les fonctions de la couverture CSM avec instrumentation.

L'assemblée émet un avis favorable à l'égard de ces projets.

2014-165. APPROBATION DE FACTURE ERDF BRANCHEMENT GITE « LA RIVIERE »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la facture 322.615401768 du 02 décembre 2014 présentée par ERDF DR Normandie pour le branchement individuel complet en souterrain aux gîtes du hameau « la Rivière » pour un montant de 1 448,17 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-166. APPROBATION DE FACTURE POUR RECHERCHE DE FUITE D'EAU SUR LA PLACE DE LA MAIRIE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la facture F. 2011080003.0059 présentée par COLAS en date du 25 novembre 2014 concernant la recherche de fuite d'eau sur la place de la mairie pour un montant total de 3 117,60 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-167. APPROBATION DE DEVIS REFECTION DES PEINTURES INTERIEURES ET EXTERIEURES DES GITES DU SEMAPHORE.

Après étude des différents propositions et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 14117 présenté par l'entreprise D.CLIN en date du 20 novembre 2014 concernant la réfection des peintures intérieures et extérieures des gîtes du « Sémaphore de Jardeheu » pour un montant de 10 754.70 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-168. ENTRETIEN DU VEHICULE COMMUNAL DE TYPE BOXER.

Après étude de l'estimation des opérations à réaliser sur le véhicule de la commune modèle BOXER, le conseil municipal approuve l'accomplissement de cet entretien par la garage PEUGEOT « Le Relais de la Hague » à Beaumont-Hague pour un montant de 3 432.18 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-169. APPROBATION DE DEVIS PLUS VALUE POUR MAIN COURANTE LOGEMENTS « CLOS AUX LIEVRES »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 04355.16 présenté par l'entreprise A5 METAL en date du 27 novembre 2014 concernant une plus- value sur la réalisation de main courante aux logements 5.6.7 et 8 du « Clos aux Lièvres »

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

ETUDE DE DEVIS POUR REALISATION DE LETTRES SUR LA MEDIATHEQUE

Après étude des devis reçus pour la mise en place de lettres sur la médiathèque, l'assemblée reporte cette décision à une prochaine séance.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR PROJET D'ECOLE ELEMENTAIRE DE BEAUMONT-HAGUE.

Après une première discussion, et souhaitant prendre une décision générale, le conseil municipal reporte cette question à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

2014-170. TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir à 1% le taux de la taxe d'aménagement appliqué sur la commune.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-171. APPROBATION DE DEVIS FLEURISSEMENT 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis présenté par le GAEC ST MARCOUF en date 08 décembre 2014 concernant la fourniture de plants nécessaires à l'opération « Fleurissement 2015 » pour un montant de 2 889.90 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-172. APPROBATION DE DEVIS POUR NOUVELLE VERSION FERMETURE CYLINDRES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 405300 présenté par la société GESS Normandie en date du 03 décembre 2014 concernant la mise en place de la nouvelle version et programmation de la base pour cylindres électroniques de fermeture pour l'atelier, le gîte set studio de « la Rivière » pour un montant de 2 917.22 euros TTC.

2014-173. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^e CLASSE.

Le conseil municipal,

Vu, la loi 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi 84.53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu, le décret 87.1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu, le décret 87.1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,

Vu, le décret 88.547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Après en avoir délibéré, décide :

- De créer à compter du 01 mars 2015 un poste d'adjoint technique principal 2^e classe, échelle 5 de rémunération, à raison de 35 heures hebdomadaires.
- L'échelon indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux
- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.
- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

AFFAIRES DIVERSES ET POUR INFORMATION.

- Instruction des autorisations d'occupation du sol. Monsieur le Maire présente différents documents et simulations édités par la CCH pour la constitution d'un éventuel service d'instruction communs aux communautés de communes de la Hague, Les Pieux et Douve - Divette.
- Présentation de la circulaire de l'Académie de Caen en date du 3 décembre 2014 concernant l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires pour la rentrée 2015.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à heures .
- La prochaine séance est fixée au 23 janvier 2015 au lieu du 16.
- Les délibérations 2014- 158 à 2014- 172 sont annexées au rapport de la présente réunion du 16 décembre 2014.

Le secrétaire de séance, Louis CRANOIS

Le Maire, Jacques HAMELIN

J.F.LABASQUE

R.LECARPENTIER

R.LEBOULRNGER

G.DUBOST

P.JEANNOT

.VILLAIN

J.LEQUILBEC